



XXXVI^e SESSION
Dakar, 5 au 8 juillet 2010

DOCUMENT N°52

DEBAT D'ACTUALITE

INTERVENTION

DE

Section de l'Andorre

**«Les institutions parlementaires à Haïti après le
tremblement de terre»**

Monsieur le Président de l'Assemblée,
Monsieur le Secrétaire général parlementaire,
Mesdames,
Messieurs,
Chers collègues,

Au nom du peuple andorran et du Conseil Général de la Principauté d'Andorre, je veux exprimer combien nous sommes encore bouleversés par ce que doit endurer le peuple Haïtien, depuis maintenant six mois.

L'élan de solidarité mondiale, la coordination de l'aide humanitaire et de la reconstruction en Haïti, doivent encore se renforcer, être mieux coordonnées au seul service d'une population affamée, privée des ^{loyers}maisons et des soins médicaux les plus élémentaires. La situation du peuple Haïtien demeure extrêmement difficile, et il s'agit de ne pas l'oublier.

Le Bureau de l'APF a envisagé d'inviter l'ensemble des sections qui font partie de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie, à verser une contribution volontaire pour aider à la reconstruction des institutions parlementaires haïtiennes. Nous nous en félicitons pour cette démarche. Pour cela, le Conseil Général de la Principauté d'Andorre a décidé de contribuer ~~à un~~ projet d'assister le Parlement haïtien, afin qu'il puisse rétablir des conditions de fonctionnement, avec une somme équivalente à la cotisation due par la section de notre pays.

L'Andorre veut s'engager à la reconstruction de la vie démocratique en Haïti. Le système politique haïtien doit continuer à maintenir l'interaction des trois pouvoirs existants, et ainsi assurer le climat de stabilité politique nécessaire pour pouvoir sortir de la situation à laquelle le pays se trouve confronté.

La société haïtienne, ses organisations, ses mouvements sociaux et ses représentants au sein de l'État, doivent être les protagonistes de l'effort international de reconstruction de leur nation, ainsi que les premiers à être écoutés et entendus, ^{a être} ~~entendus~~, ^{(compris} et doivent conserver la maîtrise finale et souveraine des décisions prises sur leur avenir. Toute coopération ne peut pas être efficace que si elle ne sait pas prendre acte de cet engagement et compte aussi sur l'entière participation des autorités haïtiennes.

Haïti a besoin de notre aide, de notre appui, et c'est en soutenant cet appel du Bureau que nous y parviendrons, en apportant notre assistance, notre collaboration aux institutions haïtiennes pour leur permettre de fonctionner efficacement.

Mesdames, Messieurs, je vous remercie de votre attention.